

DEMANDE DE DÉROGATION À LA RÉGLEMENTATION DES ESPÈCES PROTÉGÉES

PROCÉDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

CONSTRUCTION DU CENTRE DE DETENTION DU COMTAT-VENAISSIN COMMUNE D'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE – DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

GUIDE DE LECTURE

PIECE A	<i>Notice explicative</i>
PIECE B	<i>Dérogation « espèces protégées » : dossier de demande de dérogation, avis du CNPN, réponses APIJ et projet de décision</i>
PIECE C	<i>L'étude d'impact et son résumé non-technique</i>
PIECE D	<i>Les annexes</i>

SOMMAIRE

- 1 Objectif du guide de lecture p2**
- 2 La composition du dossier p3**

1 Objectif du guide de lecture

L'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), agissant au nom et pour le compte de l'État - ministère de la Justice, est mandatée pour concevoir et construire le projet de construction d'un centre de détention sur le territoire de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue.

La présente procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) porte la demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées.

Le présent guide de lecture vise à faciliter le repérage du public dans le dossier. Il présente une description de chaque pièce composant le dossier. Il permet de trouver l'information recherchée plus aisément.

2 La composition du dossier

Le présent dossier est établi en application des dispositions du Code de l'Environnement. Une couleur spécifique a été attribuée chaque pièce afin d'en faciliter la reconnaissance lors de la manipulation du dossier. Le dossier comporte donc les pièces suivantes :

PIECE A : Notice explicative

Informations juridiques et administratives

La pièce A a pour objectif d'expliquer l'objet de la participation du public au sein de la procédure administrative, de faire mention des textes qui régissent cette procédure et de préciser les décisions qui seront adoptées à son terme. L'organisation et le déroulement de la procédure de participation du public par la voie électronique sont également expliqués.

La pièce A revient également sur les textes encadrant la procédure de dérogation à la réglementation des espèces protégées.

Présentation de l'opération

La pièce A présente également les objectifs du projet ainsi que les caractéristiques des principaux ouvrages qui seront réalisés. Cette pièce permet ainsi une prise de connaissance rapide des fondamentaux du projet par une description synthétique et concise.

PIECE B : Le dossier de dérogation « espèces protégées »

La pièce B est constituée d'un formulaire CERFA dûment complété et d'un mémoire technique et de son résumé non-technique. Conformément au Code de l'Environnement, des dispositions imposent des mesures de protection de nombreuses espèces de la faune et de la flore sauvages en raison d'un intérêt scientifique particulier ou des nécessités de la préservation du patrimoine biologique. Les dispositions du Code de l'Environnement prévoient que l'on puisse déroger aux dispositions prises pour la protection des espèces susmentionnées à condition qu'il n'existe pas d'autre solution

satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle.

La pièce B vise à apporter les informations et engagements nécessaires à l'obtention desdites dérogations. Elle regroupe également les avis rendus dans le cadre de l'instruction, le mémoire en réponse de l'APIJ ainsi que le projet d'arrêté préfectoral qui sera signé à l'issue de la phase d'instruction et de participation.

La pièce B contient également l'avis du CNPN, le mémoire en réponse de l'APIJ et le projet de décision (arrêté préfectoral).

PIECE C : L'étude d'impact et son résumé non-technique

La pièce C est constituée de l'étude d'impact relative au projet et de son résumé non-technique. L'objectif de l'étude d'impact est d'apporter au public l'ensemble des informations relatives au projet et à son environnement. Elle vise à caractériser, en fonction des éléments d'appréciation disponibles, les conséquences du projet sur son environnement et les mesures destinées à réduire, réduire et, le cas échéant, compenser les impacts négatifs.

Le résumé non technique (RNT), inclus dans cette pièce, est une synthèse de l'étude d'impact. Il permet une prise de connaissance globale et simplifiée des impacts du projet sur son environnement. L'étude d'impact figurant dans le présent dossier est celle soumise à l'enquête publique relative à la déclaration d'utilité publique du projet tenue en 2021.

PIECE D : Les annexes

La pièce D regroupe les résultats des consultations précédentes, les avis émis et les réponses apportées par l'APIJ – maître d'ouvrage de l'opération. Cette pièce permet d'apporter au lecteur tous les éclaircissements et les informations utiles et disponibles pour une bonne compréhension du projet et de son évolution, et des enjeux qui s'attachent à sa réalisation.